

PROCES - VERBALE ET CONSTAT

L'an mil neuf cent quarante trois, le vingt-deuxième jour du mois de mars, Nous DAUCLAIN, P. Chef de Poste à Ruhengeri,

à la demande de Shokotali Karmali Chauffeur au Service de Sherbaz Khan
Commerçant à Biumba

avons constatée ce qui suit:

Shokotali Karmali nous a présenté le camion Ford n° 6108 qui avait été accidenté.

La caisse du camion est inexistante; Shokotali nous fait remarques que les boulons qui maintenaient cette caisse sur le chassis ont été cisailés.

L'arrière de la cabine du camion a été légèrement défoncée; la vitre arrière de la cabine est brisée?

Le garde boue avant droit est tordu; le coté droit du pare choc est enfoncé; la vitre du phare avant droit est brisée.

Shokotali nous déclare que l'accident suivant a eu lieu le 22 mars 1943 à 16 heures sur la route Ruhengeri Biumba à un kilomètre environ avant d'arriver à Gakoro.

Le camion était chargé de de ciment, de farine et de confiture le tout pesant environ 2.800 kgs.

La pluie tombait et je roulais assez lentement; dans un tournant, la carrosserie du camion se détacha et tomba avec tout son chargement centre sur le coté droit de la route .

Cette chute de la carrosserie provoqua une perte d'équilibre du véhicule et je fus précipité avec ce qui restait du camion contre la montagne.

Il en est résulté les dégâts que vous avez constatés.

Je jure que le présent Procès verbal est sincère

Ainsi fait à Ruhengeri aux jour mois et an que dessus.

Ruhengeri



11368